

Délibération n°D20240080

Rapporteur : Laurence ROUAN

Service : Culture, Evènementiel et Relations Internationales
Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS :	Laurence ROUAN	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
	Marie-Lise POTRON	a donné délégation à	Marie-Hélène SCOTTI
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Joaquina WEINBERG	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER
	Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
	Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Gérald TRAPY
	Joëlle ISUS	a donné délégation à	Alain BANQUET
	Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion SOK CHAMBERON
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Hélène LEHMANN
	Christine FRANÇOIS	a donné délégation à	Fabien RUET
	Julie TEJERIZO	a donné délégation à	Catherine TAVEAU

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville – Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».

(2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium - OGF – Année 2023 ».

(3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 – Exercice 2024 ».

RECOURS AU PARTENARIAT FINANCIER PRIVÉ - ACTIONS CULTURELLES 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de BERGERAC de porter des actions culturelles ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise en 2025 la quatrième édition du Festival de théâtre « Bergerac en scène » qui se tiendra les 7 et 8 juin ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise tous les ans, en juillet et août, les Estivales avec une programmation éclectique dont le feu d'artifice du 14 juillet ouvrira le bal de la onzième édition de cet évènement incontournable de l'été ;

CONSIDÉRANT que la Ville de BERGERAC organise tous les ans des animations lors des fêtes de fin d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** les formules de partenariat présentées dans l'annexe à la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention à signer avec chaque partenaire, jointe à la délibération ;
- **D'ADAPTER** les conventions aux capacités, notamment financières, des différents partenaires ;
- **D'AUTORISER** la signature par Monsieur le Maire de ladite convention avec chaque partenaire, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240080-DE



Adopté par 31 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG (pouvoir), Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS (pouvoir), Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fatiha BANCAL (pouvoir), Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (pouvoir), Christine FRANCOIS (pouvoir), Julie TEJERIZO (pouvoir), Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2024**
et de l'affichage en date du **30 SEP. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN



Le Maire,

Jonathan PRIOLEAUD